



DATE : 1^{er} juillet 2020

Séance du Conseil Général sous la présidence de M. le Président Laurent Overney

CONSEIL GENERAL

Présents : 29 Conseillers généraux majorité = 15 Quorum atteint

Excusée : Mme Nicole Schorro

L'assemblée peut se dérouler normalement.

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mme Vanessa Currat, MM. Alexandre Vonlanthen, Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Jean-Denis Borgognon, Yannick Bersier, Guido Flammer.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. le Président Laurent Overney
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 11 décembre 2019
3. Comptes 2019
 - 3.1. Comptes de fonctionnement
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
 - 3.2. Comptes d'investissements
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
4. Demande d'un crédit pour l'aménagement d'un chemin piétonnier Rte de Fétigny-CO
5. Demande d'un crédit pour l'aménagement d'un arrêt de bus pour le CO
6. Demande d'un crédit pour l'aménagement de la place de la laiterie à Vesin :
 - 1) Présentation et vote du choix de la variante
 - 2) Vote de la demande de crédit relative à la variante votée
7. Demande d'un crédit pour l'achat de terrain et bâtiments article no 170
8. Demande d'un crédit pour un projet de plantation d'arbres isolés
9. Election du/de la Président(e) du Conseil Général pour 2020
10. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil Général pour 2020
11. Fixation du nombre de conseillers communaux à sept en dérogation à l'art. 54 de la loi sur les communes
12. Informations communales
13. Divers.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT LAURENT OVERNEY

M. le Président Laurent Overney salue les conseillères et conseillers généraux, conseillère et conseillers communaux, la presse ainsi que le public pour cette première séance de l'année 2020 du Conseil Général de notre commune. Quand on parle de catastrophe au niveau



DATE : 1^{er} juillet 2020

mondial, notre subconscient nous pousse à imaginer des tremblements de terre, tsunamis, éruptions volcaniques ou guerre à l'échelle planétaire et bien non, c'est un simple virus presque inoffensif à première vue qui a chamboulé nos existences en cette première moitié de l'année. La planète entière ou presque en état d'alerte, en confinement, les écoles fermées, les transports paralysés, l'économie quasi à l'arrêt et bien sûr les contacts sociaux réduits, nous ont toutes et tous marqués et laisseront encore longtemps des traces sur la société et nos faits et gestes quotidiens. La nature nous a rappelé son pouvoir d'une manière inattendue. Il ose espérer que cela ne sera, le plus rapidement possible, plus qu'un mauvais souvenir.

Plusieurs personnes, présentes ce soir, ont perdu des proches depuis notre dernière réunion. Soit par les méfaits du virus, soit par cause naturelle. Par respect pour eux il demande à l'assemblée de faire un instant de silence.

La séance de ce soir sera la première dans notre salle polyvalente rénovée. Notre dernier Conseil Général dans ce bâtiment s'est tenu le 12 décembre 2018, il y a donc 567 jours exactement. L'espace à disposition nous permet de siéger en respectant les mesures de sécurité encore actuellement en vigueur et il prie donc l'assemblée de s'y conformer. Les événements du printemps liés au Covid nous ont obligés à annuler la séance du 6 mai et nous ne nous sommes plus réunis depuis 203 jours. Il tient à féliciter et remercier particulièrement le Conseil Communal, l'administration et toutes les personnes qui se sont engagées volontairement et efficacement durant cette période difficile pour venir en aide aux personnes à risques d'une part et continuer d'offrir les services nécessaires à la population tout en respectant les normes de sécurité édictées par notre Conseil Fédéral.

Le menu de notre soirée est à la fois riche et varié, en effet après la traditionnelle approbation du procès-verbal de notre dernier Conseil nous devons approuver les comptes 2019, puis nous passerons en revue une série de 5 points de demandes de crédit qui nous donneront un petit goût de séance automnale du budget, ensuite nous procéderons à l'élection du président et vice-président pour 2020 avant de terminer par la fixation du nombre de conseillers communaux pour la prochaine législature, les informations communales et les divers.

Il excuse la conseillère générale Mme Nicole Schorro et relève la présence de Mme Aurore Savary qui a rejoint notre législatif en remplacement de Mme Justine Fontana.

Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. les conseillers généraux Bastian Bersier pour le groupe Unité communale, Raphaël Grandgirard pour le groupe Unis pour Cugy et Manuel Pires pour le Parti socialiste.

Cette séance a été convoquée par mail du 10 juin 2020 et selon l'article 38 de de la LCo, par avis dans la FO no 25 du 19 juin 2020, par affichage au pilier public communal et par avis sur le site internet de la Commune. M. le Président Laurent Overney demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement.

Avant de débiter les débats, il nous annonce une modification de l'ordre du jour. En effet, sur demande de la commission financière et après discussion entre le bureau et le Conseil Communal, il a été décidé de scinder en deux le point 3.2. compte d'investissements. La nouvelle marche des débats proposée serait la suivante :

- 3.2. Complément d'information et approbation du dépassement du budget pour l'achat de terrain en zone d'intérêt général
- présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation



DATE : 1^{er} juillet 2020

M. le Président Laurent Overney demande s'il y a des objections ou remarques sur cette modification ? Ceci n'étant pas le cas, il considère cette modification comme approuvée. Il rappelle que cette séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 11 DECEMBRE 2019

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas lu ce soir. M. le Président Laurent Overney demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal. Ceci n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

M. le Président Laurent Overney remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

3. COMPTES 2019

3.1. Compte de fonctionnement 2019

M. le Président Laurent Overney donne la parole à Mme Vanessa Currat, conseillère communale responsable du dicastère des finances.

Mme Vanessa Currat salue les personnes présentes et nous fait un bref rappel sur le cadre légal à savoir :

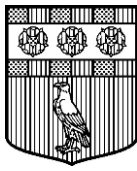
- Le Conseil Communal est chargé d'arrêter les comptes de la commune et de ses établissements (art 95 LCo)
- de les transmettre dans les délais à l'organe de révision (art. 98d al. 2 LCo),
- à la commission financière
- puis finalement aux conseillers généraux

Elle relève que l'année 2019 est une année excellente puisque nous avons réalisé un bénéfice de Fr. 975'826.81 après des amortissements obligatoires effectués s'élevant à Fr. 141'760.- et les amortissements supplémentaires à Fr. 203'692.75 dont Fr. 200'000.- de prélèvement à la réserve pour la rénovation du toit de la salle de sport. Pour analyser ce résultat, il faut surtout regarder les charges liées dont le poste le plus important est celui de l'enseignement qui représente plus de 25%, diminution par rapport au budget de 1,28%, et en ce qui concerne les produits nous avons eu une augmentation de 11,77% dont la plus importante, l'impôt sur les mutations immobilières, produits impossibles à prévoir, qui ont représenté + 1'162% soit Fr. 315'000.- au lieu des Fr. 25'000.- budgétisés.

Le tableau récapitulatif est présenté. Du fait que chacune et chacun a reçu le rapport de gestion 2019, elle ne va pas entrer en détail sur les comptes mais reste à disposition pour tout complément d'information.

M. le Président Laurent Overney remercie Mme Currat pour cette présentation et donne la parole à M. Jean-Gabriel Meylan, président de la commission financière, pour la lecture du rapport de la commission financière.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe qu'en date du 13 mai dernier, une délégation de la commission financière a participé au rapport final de notre organe de révision soit la société BDO SA quant aux comptes communaux 2019. Notre organe de révision a félicité la qualité



DATE : 1^{er} juillet 2020

du travail de notre boursière communale et n'a décelé aucune erreur significative dans l'exercice comptable vérifié. L'organe de révision atteste dans son rapport établi le 26 mai 2020 que l'organisation et la gestion de la comptabilité étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et recommande d'approuver les comptes annuels tels que présentés. Pour sa part, la commission financière s'est réunie les 2 et 8 juin derniers pour examiner l'exercice comptable de notre commune arrêté au 31.12.2019.

C'est avec plaisir qu'elle nous fait part de son analyse :

Elle souhaite en premier lieu remercier notre boursière communale pour l'excellente tenue de la comptabilité ainsi que pour la qualité des informations fournies. Elle relève que :

- Le compte de fonctionnement dégage un résultat positif de Fr. 975'826.81 ;
- 70 Approvisionnement en eau : un taux de couverture effectif de 132% si soustraction de la mise en réserve justifiée de Fr. 55'634,09 ;
- 72 Ordures ménagères : un taux de couverture effectif de 64% si soustraction de la dépense exceptionnelle « aménagement place du compacteur » pour un montant de Fr. 16'057,65 ;
- 90 Impôts : une stabilité quant aux entrées fiscales concernant les personnes physiques et morales entre les années comptables 2018 et 2019 ;
- 90 Impôts : une entrée extraordinaire quant aux impôts sur les mutations immobilières pour un montant de Fr. 290'639,50 ;
- Les amortissements obligatoires représentent Fr. 141'716.00 et les amortissements supplémentaires Fr. 203'692.75, compensés par la dissolution de la réserve « Entretien salle de sport » de Fr. 200'000.00 ;
- Bilan - Une augmentation de la valeur du patrimoine administratif pratiquement doublée depuis l'exercice précédent pour atteindre Fr. 10,6 mios (Salle polyvalente) ;
- La dette communale augmentée de Fr. 3,30 mios pour atteindre Fr. 7,97 mios (+ 70,8 %), en raison des investissements consentis en 2019 avec pour conséquence un endettement communal par habitant de Fr. 3'777.95 au 31.12.2019 contre Fr. 1'472.00 une année précédente.

La commission financière pressent que cet excellent résultat 2019 soit atténué lors de la prochaine clôture des comptes communaux.

En effet certains facteurs tels que le taux d'imposition fiscal ramené à 0.85 % pour l'année comptable 2020, les conséquences financières directes et indirectes du Covid-19 ou les nouveaux investissements consentis auront un impact négatif sur le prochain résultat.

En conclusion et en l'état, la situation financière de notre commune est positive pour la septième année consécutive et peut être qualifiée de très bonne pour l'exercice comptable écoulé.

La commission financière, en se basant sur le travail de notre organe de révision ainsi que sur son analyse donne un préavis favorable et propose donc au Conseil Général d'approuver le compte de fonctionnement de l'exercice 2019 tel que présenté. Elle remercie le Conseil Communal et son administration pour sa très bonne collaboration.

M. le Président Laurent Overney remercie M. Meylan et donne la parole aux différents représentants des groupes :

Mme Tatiana Veth nous informe que le groupe « Unité communale » souhaite remercier la boursière communale, l'administration et le Conseil Communal pour le travail effectué et aussi pour la qualité des documents fournis qui ont permis un examen détaillé des comptes 2019 et sur la base de cet examen, il propose d'approuver les comptes 2019.



DATE : 1^{er} juillet 2020

M. le Président Laurent Overney demande s'il y a d'autres rapporteurs de groupe ; ceci n'étant pas le cas, il demande s'il y a des questions au sujet des comptes de fonctionnement 2019. Pas de questions, le compte de fonctionnement 2019 est soumis au vote.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le compte de fonctionnement 2019 est accepté à l'unanimité.

3.2. Complément d'information et approbation du dépassement du budget d'investissement pour l'achat de terrain en zone d'intérêt général

M. le Président Laurent Overney nous informe qu'il s'agit d'approuver un dépassement de plus de 10% sur un budget alloué lors de la séance du Conseil Général du 17 décembre 2014 et qui concerne l'achat d'un terrain en zone d'intérêt général. Ce n'est une surprise pour personne car le Conseil Communal a informé le Conseil Général à plusieurs reprises de l'évolution de la situation. Comme annoncé en début de séance, le Conseil Communal va donner des explications détaillées et l'historique complet. Pour cela il donne la parole à M. Bernard Grandgirard, responsable du dicastère.

M. Bernard Grandgirard précise que notre responsable des finances, Mme Vanessa Currat, va faire une petite introduction sur ce point.

Mme Vanessa Currat fait un rappel du contexte à savoir qu'il s'agit de l'achat du terrain figurant dans les comptes sur le poste 942.503.20 où il y avait un investissement au budget 2015 de Fr. 1'000'000.-. Le total des investissements a finalement été de Fr. 1'189'577.55, d'où un dépassement de Fr. 189'577.55 soit 18,95%. Comme rappelé par le Président du Conseil Général, l'information sur ce dépassement a été communiquée lors de la séance du CG du 1^{er} mai 2019 par M. Bernard Grandgirard. Les raisons qui ont fait que cet investissement a été réalisé et conclu étaient liées à l'intérêt de la commune, la hausse des prix, des négociations longues et difficiles, les risques liés à une procédure d'expropriation, un investissement stratégique et une décision rapide était exigée. Elle donne la parole à M. Bernard Grandgirard pour plus d'explications.

M. Bernard Grandgirard relève qu'effectivement ce dépassement ne fait pas plaisir mais il a été annoncé et l'évolution du dossier a été également communiquée lors des différentes séances du CG. Petit historique : l'achat de ce terrain a été planifié lors de la révision du plan d'aménagement local qui a débuté en 2009 déjà durant laquelle le Conseil Communal a signé deux conventions avec les propriétaires respectifs pour l'achat de ce terrain qui allait être mis en zone d'intérêt général lors de la révision du PAL, chose qui a été faite, mise à l'enquête en 2013 et accepté en 2015. A noter qu'un terrain en ZIG ne peut être acheté que par la commune et construit et équipé que par une commune, les propriétaires ne pouvant pas faire quoi que ce soit avec ce terrain. Tout ceci a déjà été dit, simplement c'est un retour qui montre la durée de ce projet dans le temps à savoir que les conventions ont été signées sur un principe d'établissement du prix qui faisait référence à un prix du marché, et cela plus on attendait plus le prix évoluait. Le premier terrain, qui était aussi le plus urgent, celui qui est actuellement occupé par une partie des infrastructures du CO, a été acheté en 2016 et le deuxième a été acheté formellement en 2019. On s'aperçoit donc que depuis 2012, il y a pas mal d'eau qui a coulé sous les ponts et les tarifs ont évolué. Le 1^{er} mai 2019, nous avons dit bonne nouvelle, le terrain a pu être acheté, moins bonne nouvelle, le budget d'investissement a été dépassé, à l'époque de Fr. 80'000.-, à noter que la demi-surprise qui s'est rajoutée à cela c'est la facturation de la diminution de l'aire agricole du terrain qui



DATE : 1^{er} juillet 2020

représente un montant de Fr. 108'000.- ce qui fait l'augmentation du dépassement. Au 1^{er} mai 2019 nous étions à moins de 10% du budget. Il relève que nous étions, à ce moment-là, proche d'une procédure d'expropriation pour ce terrain, seul moyen qui permettait à la commune en cas de non-accord avec les propriétaires d'acquérir ce terrain, procédure longue et coûteuse que l'on a pu éviter. Voilà pourquoi nous nous sommes réjouis au 1^{er} mai 2019 d'avoir pu acquérir ce terrain en évitant cette procédure. Tout cela explique ce contexte et mea-culpa de l'exécutif car il est vrai que formellement nous aurions dû signaler ce dépassement mais le dépassement d'un tel objet est différent que si c'est pour un objet pour lequel les coûts augmentent peu à peu et qu'on s'aperçoit d'une déviation par rapport au budget d'investissement. Vu que c'était une négociation unique il était difficile d'apporter des informations avant même de finaliser cette négociation. Voilà pourquoi le Conseil Communal a pris l'initiative d'aller dans ce sens tout en considérant bien que le bien-fondé de cet achat n'a jamais été remis en cause ce qui n'est pas toujours le cas. C'est un terrain qui profitera aux générations futures pour un projet de construction. Aujourd'hui ce terrain qui fait tampon entre le CO et la zone résidentielle Chemin des Prés n'est pas équipé et toujours travaillé au niveau agricole et à ce jour il n'y a pas de projet prévu sur ce terrain.

M. le Président Laurent Overney remercie Mme Currat et M. Grandgirard pour ces explications et donne la parole à la commission financière pour son rapport sur ce point.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe qu'à la demande de la commission financière, un point spécifique est mis à l'ordre du jour en raison du dépassement au poste 942.503.20 achats de bâtiment et terrain. En effet, un budget de Fr. 1'000'000.- alloué à l'origine fait l'objet d'un dépassement de 18.95 % soit Fr. 189'577.65. Il est certain que cet achat défini dans le budget originel à d'autres conditions apporte une plus-value et une opportunité certaine quant au développement futur de notre commune.

Cet achat avait fait l'objet d'une pré-information en date du 1^{er} mai 2019 de la part du Conseil Communal, information dans laquelle un dépassement était préannoncé.

La commission financière donne un préavis favorable et propose donc au Conseil Général d'approuver ledit dépassement. La commission financière remercie le Conseil Communal et son administration pour les informations détaillées fournies.

M. le Président Laurent Overney remercie la commission financière et demande s'il y a des questions de la part des groupes ou des conseillers généraux.

M. Vincent Grandgirard relève qu'il n'a pas de remarques fondamentales sur l'achat de ce terrain mais deux questions par rapport aux explications qui ont été données. La diminution de l'aire agricole a conduit à une facture avoisinant les Fr. 110'000.-, il demande en quoi ça consiste et en quoi consiste les risques liés à une procédure d'expropriation.

M. Bernard Grandgirard répond que la diminution de l'aire agricole est une taxe cantonale qui est perçue dès le moment où un terrain passe d'une zone agricole à une zone à bâtir. La zone d'intérêt général étant une zone à bâtir il y a un impôt qui est perçu, sauf erreur de mémoire 4% de la transaction. Cet impôt est en général pris en charge par l'acquéreur. Il est dû non pas lorsque le terrain passe en zone mais lorsqu'il y a un changement de propriétaire. Concernant le risque d'une procédure d'expropriation, lorsque le Conseil est retourné chez les propriétaires pour la transaction, il était prêt pour une procédure d'expropriation parce qu'on était dans une impasse. La réflexion a été de dire, est-ce qu'on peut, est-ce qu'on veut aller dans cette procédure dans un village, face à des gens qu'on connaît et avec des gens avec lesquelles on devrait pouvoir s'entendre. Le risque d'une procédure d'expropriation ce sont tout d'abord des chicanes qui vont laisser des blessures qui peuvent être longues à guérir, ce que le Conseil Communal voulait éviter. Le deuxième risque c'est la durée qui est



DATE : 1^{er} juillet 2020

extrêmement longue et est accompagnée par des avocats et le troisième point c'est le coût qui n'est pas maîtrisable.

M. le Président Laurent Overney demande s'il y a d'autres questions ; ceci n'étant pas le cas, ce dépassement est soumis au vote.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le dépassement du budget d'investissement pour l'achat de terrain en zone d'intérêt général est accepté à l'unanimité.

3.3. Compte des investissements 2019

M. le Président Laurent Overney donne la parole à Mme Vanessa Currat, conseillère communale, responsable du dicastère des finances.

Mme Vanessa Currat nous donne quelques informations sur le compte d'investissements pour l'année 2019 :

- Le montant des nouveaux investissements budgétisés pour 2019 s'élève à Fr. 1'241'700.--. Le montant total des investissements réalisés cette année s'élève à Fr. 5'550'453.75, soit 55,65% du budget.
- Le plus important investissement prévu est l'agrandissement de la salle polyvalente pour Fr. 3'815'063.15 et l'achat de terrain pour un dépassement de Fr. 189'577.65.
- La dette brute s'élève à Fr. 9'004'027.91 et par habitant à Fr. 3'777.95 pour 1752 habitants soit une augmentation de 17% par rapport à 2013. En comparaison, la dette moyenne du canton (2018) s'élève à Fr. 2'966.-/habitant et la dette moyenne du district de la Broye (2018) à Fr. 3'441.-/habitant. La fortune de la commune au 31.12.2019 s'élève à Fr. 5'063'710.62.

Si le résultat des 7 dernières années est bénéficiaire, ceci est dû à :

- Un effort certain des citoyens. Taux d'imposition 0.90 depuis 2013.
- Une maîtrise des coûts
- Une situation conjoncturelle favorable
- Des investissements importants seulement depuis 2018.
- Si nous avons eu un taux d'imposition à 0.85 en 2019 nous aurions eu des rentrées fiscales inférieures pour Fr. 205'800.- soit un montant de + Fr. 770'000.-.

Le tableau des investissements est présenté en détail.

Pour les prochaines années, le Conseil Communal préconise la prudence car il y aura des charges importantes, notamment :

- Charges liées régionales, homes, CO, impôts cantonaux...
- Conséquences de la crise du Covid 19 qui sont difficiles à évaluer : pertes de revenus, augmentation des charges (affaires sociales)
- 2019 a été une année exceptionnelle mais 2020 reste une année risquée et incertaine mais nous avons encore de la flexibilité grâce aux bons résultats de ces dernières années.

Pour terminer, elle tient à remercier la boursière communale pour tout le travail effectué dans l'ombre, travail qui a été relevé par les réviseurs des comptes. Elle nous informe qu'elle est à disposition pour tout complément d'information.



DATE : 1^{er} juillet 2020

M. le Président Laurent Overney remercie Mme Currat pour ces informations et donne la parole à M. Jean-Gabriel Meylan, président de la commission financière, pour son rapport.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe qu'en date des 2 et 8 juin dernier, la commission financière s'est réunie pour examiner les comptes d'investissements arrêtés au 31.12.2019.

Ceux-ci présentent des charges de Fr. 5'550'452.75 alors que le budget 2019 prévoyait des dépenses pour Fr. 1'561'700.00. Cet écart est dû en priorité à l'investissement consenti « agrandissement et assainissement de la salle polyvalente » pour Fr. 3'815'063.15 alloué en 2018.

Le solde du budget des investissements partiellement ou non réalisés s'élève à Fr. 2'695'016.25 à fin 2019.

En ce qui concerne les investissements terminés, nous relevons un dépassement du budget total de Fr. 221'153.95, dont le 85% est la résultante du dépassement au poste 942.503.20 : achat bâtiments et terrains, point 3.2. que nous avons voté ce soir.

Pour l'ensemble de ces différents postes, les budgets alloués par le Conseil Général était de Fr. 1'661'700.00.

- Pour le poste 620.500.00 : un montant de Fr. 64'539.15 relatifs au frais du PAD ont été payés par la commune. Ces charges seront à répartir entre les différents propriétaires.
- Au poste 942.503.20 achats de bâtiment et terrain, nous avons relevé un important dépassement du budget de 18.95 % soit Fr. 189'577,65 sur un budget alloué de Fr. 1'000'000.-.

Plusieurs autres projets sont toujours en cours, les commentaires dans le message sur les comptes d'investissements nous renseignent sur l'avancement des travaux des différents postes.

La commission financière, en se basant sur le travail de notre organe de révision, de l'analyse des résultats 2019 et en tenant compte de notre capacité financière fin 2019 estimée à Fr. 9'081'000.-, donne un préavis favorable et propose donc au Conseil Général d'approuver les comptes d'investissements de l'exercice 2019.

La commission financière remercie le Conseil Communal et son administration pour les informations détaillées fournies.

M. le Président Laurent Overney remercie M. Meylan pour son rapport et donne la parole aux différents représentants des groupes.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Laurent Overney soumet les comptes d'investissements 2019 au vote.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Les comptes d'investissements 2019 sont acceptés à l'unanimité.



DATE : 1^{er} juillet 2020

4. DEMANDE D'UN CREDIT POUR L'AMENAGEMENT D'UN CHEMIN PIETONNIER RTE DE FETIGNY-CO

M. le Président Laurent Overney nous informe que les points 4 à 8 concernent des demandes de crédit. Il donne la parole à la commission financière qui va donner son préavis sur tous les points. Ensuite chaque objet sera présenté séparément avec les explications du Conseil Communal et ensuite voté.

M. Jean-Gabriel Meylan nous donne en préambule, un rappel de la mission de la commission financière. L'examen des demandes de crédit consiste pour l'essentiel à contrôler la conformité des dépenses avec les dispositions légales et le plan comptable. Son préavis est donné exclusivement sous l'angle financier. Ladite commission n'a aucun pouvoir décisionnel, ce rôle est de la compétence du Conseil Général.

En complément aux demandes d'investissement allouées lors de la dernière séance du Conseil Général du 11 décembre dernier, le Conseil Communal propose plusieurs investissements et demande les crédits suivants :

Fr. 170'000.00 Aménagement d'un chemin piétonnier Rte de Fétigny – CO

Selon le message du Conseil Communal, l'investissement serait financé par les liquidités de la commune. La commission financière donne un préavis favorable sur la base des éléments :

- La capacité financière de notre commune ;
- La notion sécurité quant aux usagers, notamment des écoliers qui se rendent dans nos salles de sports ou au CO.

Fr. 150'000.00 Aménagement d'un arrêt de bus pour le CO

Selon le message du Conseil Communal, l'investissement serait financé par les liquidités de la commune. La commission financière donne un préavis favorable sur la base des éléments :

- La capacité financière de notre commune ;
- La notion sécuritaire liée à cet aménagement. Ce projet prévoit la mise en place d'un îlot central et une déviation de la route cantonale. Nous précisons que l'arrêt de bus sera financé entièrement par le CO et non par la commune comme le sous-entend le titre du message. Malgré le fait que ce projet ne soit pas prévu dans le plan financier 2020-2024, la commission financière est favorable à ces travaux. Ces derniers seront effectués en synergie avec la construction de l'arrêt de bus d'une part et permettra d'autre part un ralentissement des véhicules à l'entrée du village.

Fr. 70'000.00 ou Fr. 90'000.00 Aménagement de la place de la laiterie à Vesin

Selon les deux variantes proposées dans le message du Conseil Communal, l'investissement serait financé par les liquidités de la commune. La commission financière donne un préavis favorable sur la base des éléments :

- La capacité financière de notre commune ;
- Le choix de la variante est de la compétence du Conseil Général.

Fr. 1'800'000.00 Achat de terrain et bâtiments article no 170 commune de Cugy

Selon le message du Conseil Communal, les états financiers de notre commune le permettent. L'investissement serait financé par un emprunt bancaire en 2020 de Fr.



DATE : 1^{er} juillet 2020

1'800'000.00, intérêts à 1 % Fr. 18'000.00 et amortissement à 1 % Fr. 18'000.00. La commission financière donne un préavis favorable à l'acquisition de cet objet immobilier idéalement situé au cœur du village sur la base des éléments :

- La capacité financière de notre commune ;
- Le retour sur investissement quant aux biens immobiliers compris dans cet achat soit une maison familiale avec deux appartements habitables ;
- Une vision à moyen ou long terme.

Fr. 30'000.00 Projet de plantation d'arbres isolés

Selon le message du Conseil Communal, l'investissement serait financé par les liquidités de la commune. La commission financière donne un préavis favorable sur la base des éléments :

- La capacité financière de notre commune ;
- Une contrepartie en aides financières ;
- Une notion écologique et commémorative.

Elle constate cependant que le coût moyen par arbre serait de Fr. 750.00.

En conclusion, sur la base de son analyse, de la capacité d'investissement de notre commune estimée à Fr. 9'081'000.- au 31.12.2019 et des documents fournis, elle peut déclarer que la totalité des crédits demandés sont supportables pour notre commune.

La commission financière remercie le Conseil Communal et le personnel administratif pour la présentation des messages et la qualité des réponses et explications obtenues.

M. le Président Laurent Overney remercie M. Meylan pour son rapport et donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère des routes.

M. Alain Bürgy nous informe que cette demande de crédit fait partie de la planification financière présentée en septembre 2019. Il s'agit de réaliser un chemin piétonnier reliant la Rte de Fétigny au nouveau CO de Cugy en passant entre les 2 salles communales, pour canaliser le flux des élèves.

Il est également prévu une réfection partielle de la place de parc, plus précisément où se trouvait l'ancien abattoir. Ce projet est actuellement à l'enquête préalable dans les services de l'Etat et, selon les préavis des services, il sera modifié, puis mis à l'enquête ordinaire.

Investissement: Fr. 170'000.- financé par les liquidités de la Commune

Plusieurs photos du projet détaillé sont présentées et commentées.

M. le Président Laurent Overney remercie M. Alain Bürgy pour ces informations et donne la parole aux différents représentants des groupes.

Mme Nathalie Pires nous informe que le groupe « Parti socialiste » a plusieurs questions notamment : les places handicapées étant supprimées est-ce qu'il en est prévu d'autres ?

M. Alain Bürgy répond que oui, elles seront déplacées à proximité de la rampe accédant à la salle.

Mme Nathalie Pires relève qu'en ce qui concerne l'aménagement, il est prévu l'enlèvement de la fontaine et divers autres aménagements ; est-ce que ce sont des décisions qui sont déjà prises ?



DATE : 1^{er} juillet 2020

M. Alain Bürgy précise qu'en ce qui concerne la fontaine, on est obligé de l'enlever car elle se trouve sur le futur chemin piétonnier, c'est un élément un peu particulier car il a été construit en un seul bloc coulé dans le béton et si on doit la démonter il y a un risque qu'elle soit cassée.

Mme Nathalie Pires relève dès lors qu'il n'y a qu'un seul projet et on se détermine sur ce projet.

M. Alain Bürgy confirme.

Mme Nathalie Pires se permet dès lors de revenir sur une demande qu'elle a faite l'année dernière à savoir la demande pour avoir plusieurs variantes pour se prononcer.

M. Alain Bürgy répond qu'il faut savoir que lorsqu'il y a une mise à l'enquête, le projet doit être ficelé selon les normes et qu'on ne peut pas mettre à l'enquête plusieurs variantes. Il y a une variante qui est décidée au sein du Conseil Communal et on va de l'avant.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Laurent Overney soumet le point 4 : demande d'un crédit d'investissement de Fr. 170'000.- pour l'aménagement d'un chemin piétonnier Rte de Fétigny-CO au vote.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés.

5. DEMANDE D'UN CREDIT POUR L'AMENAGEMENT D'UN ARRET DE BUS POUR LE CO

M. le Président Laurent Overney donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère des routes.

M. Alain Bürgy relève que le titre est un peu trompeur mais cela nous a permis de voir les conseillers généraux qui lisent bien le texte qui était mentionné dans le détail du message. Il relève que cette dépense est liée au futur CO de Cugy. Cette demande de crédit nous permettra dans le cadre de la construction de l'arrêt de bus du CO, de réaliser une porte d'entrée sur la route cantonale côté Montet. Dès le moment où un bus va entrer dans l'arrêt de bus pour en sortir, il est clair qu'il est opportun de créer une porte d'entrée pour freiner le trafic à ce point d'entrée dans le village. Un îlot central et une déviation de la route cantonale du côté du futur arrêt de bus du CO seront construits. Ce projet est actuellement à l'enquête, procédure route donc une procédure Service des Ponts et Chaussées.

Investissement: Fr. 150'000.- financé par les liquidités de la commune

Il nous informe sur le pourquoi cet aménagement doit être financé par la collectivité. En effet, ceci fait référence à la loi sur les routes LR qui mentionne ce qui suit :

« **Art. 50a** Travaux et installations de caractère édilitaire

¹ Les travaux, ouvrages et installations qui ont un caractère édilitaire sont ceux qui, par rapport aux besoins du trafic général, sont provoqués, de façon prépondérante, par les besoins d'un équipement local.

² Sont considérés comme tels, notamment :



DATE : 1^{er} juillet 2020

- a) les surlargeurs de chaussée, y compris les places d'arrêt et de parcage ;
- b) les carrefours, avec ou sans présélections, donnant accès à un hameau, un quartier, à une zone industrielle, sportive, commerciale ;
- c) les trottoirs, les passages à piétons avec leur éclairage et toute installation servant à la protection du public ;
- d)... »

Plusieurs plans sont présentés et commentés en détail.

M. le Président Laurent Overney remercie M. Alain Bürgy pour ces informations et donne la parole aux différents représentants des groupes.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Laurent Overney soumet le point 5: demande d'un crédit d'investissement de Fr. 150'000.- pour l'aménagement d'un arrêt de bus pour le CO au vote.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés.

6. DEMANDE D'UN CREDIT POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA LAITERIE A VESIN

M. le Président Laurent Overney nous informe que dans le but de simplifier le déroulement des débats et surtout le vote sur cet objet, le bureau propose de procéder de la manière suivante :

- 1) Présentation et vote du choix de la variante avec la parole aux groupes et conseillers généraux
- 2) Vote de la variante et de la demande de crédit qui s'y rapporte

Cependant si aucune majorité n'est obtenue pour l'une ou l'autre des variantes, ce projet est renvoyé au Conseil Communal. Il demande s'il y a des objections sur cette manière de procéder. Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole à M. Guido Flammer, conseiller communal en charge du dossier.

M. Guido Flammer relève que le Conseil Communal a regardé plusieurs endroits pour y mettre le compacteur : chemin du Crêt vers l'ancien terrain de foot, au Botsalet, sur le haut du village vers chez Savary, à la gravière Savary, ces deux endroits semblent cependant trop éloignés du village. Il a également regardé pour le mettre à côté du four, derrière l'école, endroit pas trop apprécié par les voisins, et après l'étude de ces différents endroits, le Conseil Communal est resté sur ces deux variantes à la laiterie qui est malgré tout la place centrale du village. Le Conseil Communal n'est toutefois pas unanime quant à l'aménagement de cette place c'est pourquoi il soumet deux variantes ce soir.

- 1) Variante en maintenant le bâtiment de la laiterie y compris son rafraîchissement : investissement Fr. 70'000.-
- 2) Variante en démolissant ce bâtiment afin d'y aménager une place de détente : investissement Fr. 90'000.-

Ces deux variantes seront financées par les liquidités communales. Elles sont présentées sur plans.



DATE : 1^{er} juillet 2020

M. le Président Laurent Overney remercie M. Guido Flammer pour ces explications et donne la parole aux différents représentants des groupes.

M. Jean-Sébastien Rey nous informe que lors de sa dernière séance, le groupe « Unité communale » a reçu les explications relatives à la demande de crédit pour l'aménagement de la place de la laiterie de Vesin. Dans les deux variantes soumises, le compacteur à déchets y garde sa place mais de façon plus discrète. Par contre les deux variantes divergent quant à la conservation du bâtiment. Il nous a été expliqué que celui-ci est vétuste, insalubre, décrépi, distribué d'une manière spécifique en niveaux et volumes et n'est pas équipé en système de chauffage. De plus il contient certainement de l'amiante en quantité. En résumé il n'a malheureusement pas grand intérêt de conservation. Le groupe est persuadé que le Conseil Communal saura réaffecter cette zone idéalement située dans le village de Vesin principalement au bénéfice de ses habitants. En conséquence le groupe « Unité communale », à la majorité des personnes présentes et non pas à l'unanimité, propose de favoriser la variante 2 pour un investissement de Fr. 90'000.-.

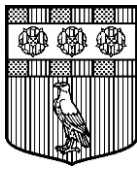
M. Jacques Monnard nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a pris connaissance des deux propositions amenées par le Conseil Communal. L'option rhabillage du bâtiment offrirait un volume utile à certaines fins certes mais il n'en demeure pas moins que cet édifice reste inscrit au registre des guenilles, de toute évidence un rafraîchissement ne lui donnera que juste le droit d'accéder à une classe un peu moins pitoyable. En tout cas ce ne sera ni dans ses formes, ni dans ses matériaux qu'il pourra faire valoir un quelconque mérite. Que pourrions nous juger de cette antimatière de la grâce, de cet outrage à l'architecture, peut-être tout au plus espérer que le pressoir à ordures, qui est devenu largement ridicule, le premier ne soit plus celui qui embellisse le second. Ceci étant la seconde variante apporte au contraire les sentiments de la poésie au travers d'un aménagement généreux en arbres et aspect convivial d'une petite place villageoise. Privé de la verrue ce coin permettra d'y loger la benne au mieux en tirant profil du dénivellement. Le groupe « Unis pour Cugy », avec une représentation tout à fait significative de 40% d'habitants de Vesin, soutien le réaménagement complet en faisant table rase de l'ancien dépôt de lait.

M. Fabrice Bersier souhaite rebondir sur les propos de M. Jacques Monnard sur un ancien local dont les mots utilisés pour le définir touchent un peu, car ce bâtiment était un lieu de recueillement pour les agriculteurs, ce bâtiment fait partie du patrimoine du village de Vesin. Il relève toutefois que c'est une bonne solution de raser ce bâtiment mais pense qu'on doit avoir un peu plus de noblesse par rapport à ce bâtiment de laiterie qui était quand même, pour chaque village, un lieu de rencontre.

Mme Aurélie Haenni rejoint les propos de M. Fabrice Bersier mais ajoute être en contradiction. En tant que conseillers généraux on aime les variantes, on aime avoir deux choix ce qui est plus facile à débattre, mais dans ce cas-là elle a l'impression d'avoir un non-choix. En effet, repeindre une vieille laiterie pour y abriter des archives n'est à son avis pas une variante. Elle abonde tout à fait dans le sens de raser cette laiterie et se réjouit d'avoir une place de pique-nique à côté du compacteur à Vesin. A son avis on n'a pas vraiment de choix et aurait aimé avoir une position honnête de la part du Conseil Communal.

M. Jean-Gabriel Meylan demande si dans la variante 1 le problème de l'amiante est traité et si dans la variante 2 il est traité à part.

M. Guido Flammer répond que dans la variante 1 il est probablement compté et dans la variante 2 il sera traité à part.



DATE : 1^{er} juillet 2020

Plus d'intervention, M. le Président Laurent Overney soumet les deux variantes au vote :

- 1) Variante en maintenant le bâtiment de la laiterie y compris son rafraîchissement : investissement Fr. 70'000.-
- 2) Variante en démolissant ce bâtiment afin d'y aménager une place de détente : investissement Fr. 90'000.-

Vote :

Variante 1 : 2 voix

Variante 2 : 20 voix

La variante 2 et son investissement de Fr. 90'000.- sont acceptés à la majorité.

7. DEMANDE D'UN CREDIT POUR L'ACHAT DE TERRAIN ET BATIMENTS
ARTICLE NO 170

M. le Président Laurent Overney donne la parole à M. Alexandre Vonlanthen, syndic.

M. Alexandre Vonlanthen précise que si c'est lui qui présente ce projet et pas M. Bernard Grandgirard, c'est uniquement parce qu'il a mis ses compétences professionnelles à bien plaider au service de la commune.

Cette parcelle de 3332 m² au centre du village requiert un caractère stratégique de par son emplacement pour quiconque fait de l'immobilier ; l'intérêt stratégique pour une commune n'est cependant pas de faire de l'immobilier mais de trouver des synergies avec nos infrastructures pour le futur. Cette parcelle jouxtant notre école entourée de 3 routes ne peut qu'être intéressante pour les projets que nous aurons. On a parlé salles de classes dans la planification financière, on a parlé de modification de la route de Fétigny au dernier Conseil Général, on n'a pas de projet concret à l'heure actuelle mais gouverner c'est prévoir. Fr. 1'800'000.- c'est beaucoup certes mais c'est un bon prix. Si on fait le rendement et la valeur intrinsèque on peut constater que c'est correct. Nous avons eu de la chance que la venderesse est une personne de parole respectant les souhaits de feu son mari afin d'aboutir à cet accord. Comme mentionné lors du dernier Conseil Général, nous avons signé un pacte d'emption avec promesse d'achat soumis bien entendu au Conseil Général. La parcelle en question nous est présentée ; elle comprend toute la parcelle avec la grange, l'habitation et les hangars à machines qu'on utilise déjà pour notre voirie.

Investissement:

A charge de la Commune:	Fr. 1'800'000.-
Financé par un emprunt bancaire de 1%	Fr. 18'000.-
Et un amortissement de 1%	Fr. 18'000.-

M. le Président Laurent Overney remercie M. Alexandre Vonlanthen pour ces informations et donne la parole aux différents représentants des groupes.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Laurent Overney soumet le point 7 : demande d'un crédit d'investissement de Fr. 1'800'000.- pour l'achat de terrain et bâtiments article no 170, financé par un emprunt bancaire avec un amortissement de 1%, soit Fr. 18'000.- et un intérêt de 1%, soit Fr. 18'000.- au vote.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés.



DATE : 1^{er} juillet 2020

8. DEMANDE D'UN CREDIT POUR UN PROJET DE PLANTATION D'ARBRES ISOLES

M. le Président Laurent Overney donne la parole à M. Bernard Grandgirard, responsable du projet.

M. Bernard Grandgirard relève que ce projet peut paraître particulier, il l'est mais c'est un projet d'actualité pour différentes raisons. Le premier point c'est le fait qu'on a vu, avant le Covid, l'aspect écologique et c'est actuellement une mouvance qui est importante dont les autorités doivent tenir compte. Le deuxième point c'est le fait de cette crise du coronavirus qu'on a vécu et qui va marquer les esprits et dont on peut faire un symbole et c'est ce que la commune a voulu faire pour qu'on se souvienne de cette période un peu particulière. D'autre part dans ce projet il y a un point tout à fait bénéfique pour la nature. La valeur d'un arbre isolé c'est important et c'est souvent un lien entre les zones forestières et on a la chance d'avoir une zone forestière importante dans notre commune et c'est également un partage pour différents éléments de la faune pour passer d'un endroit à l'autre, c'est aussi une valeur écologique importante, la valeur symbolique pour marquer la crise du coronavirus également et en dernier on a voulu marquer l'année 2020 par 2 x 20, soit 40 arbres. Le bien fondé de planter des arbres est plus ou moins clair, le but de l'autorité était de faire ce message, de le faire rapidement et de le faire cette année. Ce projet serait réalisé entièrement cette année, donc la plantation est prévue, et nous avons soumis ce projet à différentes entités cantonales comme par exemple au Service de la forêt et de la nature mais également au niveau Suisse au Fonds Suisse pour le paysage et c'est un projet qui a été relativement bien apprécié, autant dans son originalité que dans son but et on a déjà une bonne surprise par une promesse de subvention de Fr. 3'000.- par le service de la forêt et de la nature. Le principe est que la commune doit être maître de cette opération ; elle va prendre à sa charge la fourniture et la plantation des arbres mais elle ne peut réaliser ce projet qu'avec la collaboration des propriétaires terriens car il n'y aura pas tous les arbres qui seront plantés sur sol communal ; ils seront également plantés sur sols privés, en bordure de parcelle, même mitoyen entre deux parcelles, à des endroits stratégiques qui amélioreraient le paysage et permettraient aux promeneurs de côtoyer des arbres qui sont des éléments importants au niveau du paysage. Ces arbres, comme tout arbre isolé, seront recensés dans notre plan d'affectation des zones. A savoir que les arbres isolés qui existent déjà dans notre commune sont recensés dans notre plan d'affectation des zones. A noter également que chaque arbre serait identifié par une plaquette-souvenir qui permettrait de faire un parcours en promenade et de croiser ces arbres lesquels vont traverser les générations. Un règlement précis sera établi sur tous les aspects d'entretien de ces arbres, de propriété, qui va les planter, qui va les entretenir. Les essences de ces arbres seront indigènes, adaptés aux conditions locales.

Le but maintenant est de communiquer ce projet, à la presse, à la population et éventuellement en faire un événement participatif pour la population, les écoles... Un plan sur des éventuels emplacements est présenté. Le but maintenant, si le vote est positif, est de contacter les différents propriétaires pour mettre en place ce projet.

Investissement: Fr. 30'000.- financé par les liquidités de la commune

M. le Président Laurent Overney remercie M. Bernard Grandgirard pour cette présentation et ces informations et donne la parole aux différents représentants des groupes ainsi qu'aux conseillers généraux.

M. Raphaël Grandgirard relève que sur le principe il partage l'idée et l'avis mais il a quelques questions : qui entretient les arbres, arrosage par exemple, qui décide où les mettre ?



DATE : 1^{er} juillet 2020

M. Bernard Grandgirard répond que concernant l'arrosage, cela fera partie du règlement d'entretien de ces arbres. Ça sera la commune au début qui va entretenir ces arbres. A savoir qu'un arbre planté sur une propriété privée ou sur un terrain agricole, le propriétaire de l'arbre c'est l'agriculteur. Ça lui donne aussi l'occasion de le mettre dans son bilan écologique et il obtient une petite indemnité. L'entretien sera assuré et surveillé dans le cadre de ce projet par la commune. Une fois l'arbre sur la bonne voie, il y aura moins d'efforts à mettre en place par la commune. Le but est vraiment de réussir à faire que ces arbres soient pérennes et puissent traverser des générations. Le coût est fortement dépendant de la grandeur de l'arbre qu'on va planter ; l'idée est d'avoir un arbre de dimension moyenne qui va nécessiter, au début, de l'arrosage et de l'entretien.

M. Raphaël Grandgirard n'est pas tout à fait d'accord avec les prix avancés car à son avis, les arbres, de hautes tiges par exemple, ne sont pas dans ces prix. Ils ont cependant un diamètre un peu moins gros que ce que la commune souhaite. Il tient également à relever, que s'il comprend bien, la commune subventionne des arbres à quelques agriculteurs et il pense que pour une raison d'équité, il faut essayer de bien répartir les arbres.

M. Bernard Grandgirard précise qu'au niveau de la plantation des arbres, la commune souhaite le faire exécuter par une entreprise ce qui donnera une certaine garantie que l'arbre passe le cap des premiers mois, voire premières années. Si on plante l'arbre nous-même, il y a passablement de risques. La plantation d'un arbre de haute tige d'une certaine dimension est facilement entre Fr. 500.- et Fr. 800.-. Pour exemple, les arbres plantés devant la grande salle ont cette valeur. Le but est de ne pas dépasser le budget mais également de garder un certain montant pour l'entretien, de faire une transition entre la commune et le propriétaire et comme indiqué, c'est un projet participatif, le but étant aussi que l'agriculteur ou le propriétaire qui souhaite mettre un arbre sur sa parcelle à un certain endroit, il peut également s'annoncer, pour l'instant la commune a établi un projet de plan de faisabilité, l'important étant de réaliser ce projet à l'automne.

Mme Nathalie Pires tient à remercier le Conseil Communal pour la présentation de ce projet d'autant plus que ce projet a le mérite d'avoir été présenté au conditionnel comme ça on a l'impression d'avoir un choix et elle a aussi le mérite de penser à long terme. Cependant elle a besoin de savoir comment, à l'avenir, puisque nous avons de plus en plus de choix et décision à prendre hors moment du budget, elle a cependant bien compris que ce sont cinq objets d'investissements qui ne peuvent attendre le mois de décembre en raison de conditions particulières, mais elle ne veut pas faire comme si nous n'avions pas le choix. Sa question : quelle balise est posée sur le chemin de l'exécutif qui nous garantit qu'il y a aussi des choix, en terme d'exception ou année exceptionnelle, qui nous permet de croire qu'on a aussi quelque chose à choisir.

M. Bernard Grandgirard lui demande si sa question concerne ce projet ou toutes les demandes de crédit votés ce soir.

Mme Nathalie Pires répond que c'est cette demande qui a soulevé sa question. Dans toutes les autres demandes on était dans l'exception par rapport au budget.

M. Bernard Grandgirard relève qu'il est vrai que ce projet-là est totalement particulier. Il est vraiment de circonstances par rapport à différentes choses. Ce projet a germé au sein de l'autorité, il est proposé et on décide de le faire ou pas. La nécessité de faire ce projet est moins évidente que certains autres objets. Si un bâtiment se délabre, tôt ou tard on devra le faire ; par contre ce projet on a le choix de le faire ou pas. Si on ne le fait pas on ferme le dossier mais c'était une opportunité de faire quelque chose et en plus on doit aller



DATE : 1^{er} juillet 2020

relativement vite d'où le pourquoi on ne peut pas le présenter en décembre sinon on devra le réaliser en 2021. Il rappelle que tout ce qu'on peut mettre dans la planification financière, on le met ; si on a connaissance d'un projet et si on a la connaissance éventuellement du chiffre on le met dans la planification financière. Parfois les circonstances font que le poste proprement dit intervient à un autre moment de la période du budget mais on explique généralement pourquoi on amène cet élément au vote.

M. Fabrice Bersier relève que pour sa part, notamment concerné par ce projet en tant qu'agriculteur, il salue cette démarche très ambitieuse du Conseil Communal avec ces trois volets pour cette année 2020, très importante en terme de durabilité. On a parlé qu'on était Cité de l'énergie, la commune a la chance de se pourvoir d'énormément de chemins de remaniements dont des centaines, voire des milliers de personnes ont pu apprécier durant cette période du Covid ; il pense que cet élément-là, la durabilité, ainsi que pour marquer l'année du Covid, l'année 2020 par la plantation de 40 arbres et effectivement si on parle d'arbres isolés on peut aussi parler de profiter de ces arbres pour mettre un banc à certains endroits. Il pense qu'il est tout à fait vrai et logique que les agriculteurs doivent être impliqués, il n'y a pas de force majeure de poser un arbre sur une parcelle et il tient à le relever, cependant ce n'est pas forcément un avantage de mettre un arbre sur une parcelle mais plutôt une contrainte. En effet, on a fait des remaniements parcellaires avec des parcelles carrées, rectangles, afin de les travailler avec les machines qu'on a et si on met un arbre au coin d'une parcelle, pour lui c'est plutôt une contrainte mais également un devoir de s'engager pour la biodiversité et il soutient complètement cette démarche.

M. Pierre-André Grandgirard salue également cette initiative du Conseil Communal de planter ces arbres, il est vrai que le Covid nous a tous terriblement marqués, et il croit que faire un geste dans ce sens-là est vraiment un excellent signe. Ce projet s'inscrit dans la durabilité, il s'inscrit aussi dans un complément en agriculture productive, qu'il défend ardemment, car il ne faut pas oublier que dans la Broye on a des terres extrêmement fertiles et on doit vraiment faire cohabiter une agriculture productive avec des touches de durabilité que seront ces arbres. Ce projet s'inscrit dans cette démarche « Climat » dont on entend souvent parler, l'agriculture est aussi souvent critiquée pendant son activité et il faut préciser que ces arbres vont consommer du CO² comme toutes les cultures d'ailleurs. Chaque plante vivante, chaque plante verte consomme du CO² et produit de l'oxygène. Concernant les agriculteurs, effectivement, un arbre qui est planté sur une parcelle est une mesure qui fait partie des paiements directs, il y a une rémunération par arbre de Fr. 15.- par année et on inscrit aussi ces arbres au réseau écologique de la région. On reproche souvent aux agriculteurs d'avoir des trop grandes parcelles, il n'y a pas d'arbres, etc... et il y a des zones où il y a des cultures qui sont sur des étendues durables. Il faudra utiliser la taille des parcelles agricoles dans la région c'est 2 ha, 2,5 ha par parcelle, c'est extrêmement peu si on prend des zones de cultures à l'étranger où il y a des dizaines, des centaines d'hectares. Donc on a un territoire qui est malgré tout morcelé et ces arbres vont apporter une note supplémentaire dans le paysage. Il faudra vraiment trouver l'emplacement stratégique de ces arbres qui est important car selon son emplacement c'est un arbre qui peut gêner les travaux sur la parcelle, mais dans tous les cas il soutient la démarche.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Laurent Overney soumet le point 8 : demande d'un crédit d'investissement de Fr. 30'000.- pour un projet de plantation d'arbres isolés au vote.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés.



DATE : 1^{er} juillet 2020

9. ELECTION DU DE LA PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2020

M. le Président Laurent Overney relève qu'il aura vécu une année présidentielle assez spéciale ; en effet, à peine élu il s'est retrouvé dépourvu de vice-président et ceci jusqu'à la séance de septembre ; de plus lors de son élection le 1^{er} mai 2019, il ne pensait pas devoir jouer les prolongations et empiéter, bien malgré lui, deux mois sur son successeur. Voici le moment de procéder à son élection pour 2020 ; selon le tournus établi en début de législature, la main appartient cette année au groupe « Unité communale ». Il prie donc le responsable du groupe de nous présenter sa ou son candidat.

M. Olivier Vonlanthen relève qu'on est arrivé à la dernière année de présidence de cette législature et nous informe que le groupe « Unité communale » a le plaisir de proposer la candidature de Mme Chantal Pache qui est cheffe de leur groupe pour cette législature, qui a 58 ans, mariée, deux filles et qui habite à Cugy depuis toujours. Elle a également le mandat de présidente du Chœur mixte donc elle sait manier la baguette.

M. le Président Laurent Overney, demande s'il y a d'autres propositions.

Aucune autre proposition n'est formulée, le Conseil Général procède au vote pour l'élection de **Mme Chantal Pache qui est élue à la présidence du Conseil Général pour l'année 2020 à l'unanimité par acclamation.**

Mme Chantal Pache remercie le Conseil Général pour la confiance témoignée et accepte avec plaisir et honneur le mandat de présidente pour cette dernière législature. C'est avec conviction et responsabilité qu'elle va s'engager dans cette fonction avec le bureau et la bienveillance du Conseil Général et se mettre au service de la population. Notre commune s'est énormément développée ces dernières années, un changement harmonieux, où la qualité de vie est agréable et la solidarité très présente. Notre situation économique est actuellement saine et nous permet de voir l'avenir sereinement. Toutefois avec la situation hors norme que nous vivons actuellement, nous devons rester vigilant sur la gestion des investissements pour palier aux conséquences économiques de la pandémie. Elle espère que notre commune devienne un pôle avec l'ouverture du CO et profite de remercier le Conseil Communal pour la visite de ce dernier, et espère que beaucoup d'entreprises viennent s'installer dans notre commune, en prenant leurs responsabilités en adoptant une économie en circuit court, engendrant moins de CO², donc plus respectueuses de l'environnement et ne cherchent plus à délocaliser dans d'autres pays. Pour terminer elle remercie M. Laurent Overney de sa grande disponibilité, pour son engagement durant son année de présidence.

M. le Président Laurent Overney remercie Mme Chantal Pache et lui souhaite une bonne année de présidence en espérant qu'elle ne soit pas raccourcie.

10. ELECTION DU OU DE LA VICE-PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2020

M. le Président Laurent Overney nous informe que selon le tournus des présidents convenus en début de législature, la main appartient cette année au groupe « Parti socialiste ». Il prie donc le ou la responsable du groupe de nous présenter sa ou son candidat.

M. Jean-Gabriel Meylan nous fait part que le groupe « Parti socialiste » a le plaisir de proposer la candidature de Mme Nathalie Pires à la vice-présidence du Conseil Général pour cette dernière année de législature.



DATE : 1^{er} juillet 2020

M. le Président Laurent Overney, demande s'il y a d'autres propositions. Ceci n'étant pas le cas le Conseil Général procède au vote pour l'élection de **Mme Nathalie Pires qui est élue à la vice-présidence du Conseil Général pour l'année 2020 à l'unanimité par acclamation.**

11. FIXATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUX A SEPT EN DEROGATION A L'ART. 54 DE LA LOI SUR LES COMMUNES

M. le Président Laurent Overney donne la parole à M. Alexandre Vonlanthen, Syndic, pour des explications.

M. Alexandre Vonlanthen nous donne un rappel de la loi :

Art. 54 Composition

1. Le conseil communal se compose de:
 - a) cinq membres dans les communes de moins de six cents habitants;
 - b) sept membres dans les communes de six cents à mille deux cents habitants;
 - c) neuf membres dans les communes de plus de mille deux cents habitants.
2. En dérogation à l'alinéa 1, les communes peuvent fixer la taille du conseil communal à cinq, sept ou neuf membres. Les dispositions légales en matière de fusions demeurent réservées.
3. Tout changement du nombre de conseillers communaux ne peut intervenir que moyennant une décision de l'assemblée communale ou du conseil général entrée en force au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales.

Dès lors, d'après la taille de notre commune, nous devrions être 9 conseillers communaux et nous devons demander, 6 mois avant les élections communales, une dérogation à cet article de loi si nous souhaitons rester à 7. Le Conseil Communal est d'avis que 7 conseillers autour de la table est suffisant pour avoir des dicastères intéressants et aussi suffisant pour avoir une représentation de la population autour de cette table. Par conséquent, le Conseil Communal propose au Conseil Général de rester à 7 membres au sein du Conseil Communal pour la prochaine législature, ceci en dérogation à la loi sur les communes qui impose 9 membres.

La parole est donnée aux représentants des groupes :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Laurent Overney soumet la proposition du Conseil Communal de fixer le nombre de conseillers communaux à sept en dérogation à l'art. 54 de la loi sur les communes au vote.

Vote :

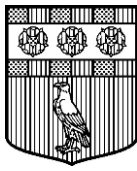
Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La proposition du Conseil Communal est acceptée à l'unanimité.

12. INFORMATIONS COMMUNALES

M. le Président Laurent Overney donne la parole à M. le Syndic.

M. Alexandre Vonlanthen félicite, au nom du Conseil Communal, les deux nouvelles élues, Chantal et Nathalie, et leur souhaite un excellent mandat et se réjouit de la collaboration. Il remercie également M. Laurent Overney pour son travail, avec qui nous avons toujours eu une très bonne collaboration et se fait un plaisir de lui remettre un petit présent.



DATE : 1^{er} juillet 2020

Il nous donne quelques informations :

- La séance de ce soir est l'occasion pour le Conseil Communal de revenir sur la crise du Coronavirus ; l'état d'urgence a donné les pleins pouvoirs à l'exécutif durant cette période plus que particulière mais rassurez-vous il n'en a pas profité pour faire des bêtises. Le 13 mars le Conseil Fédéral annonce un demi-confinement, le Conseil Communal s'est donc préparé à cette incertitude qui nous attendait. Mesures immédiates : préserver la population à risque, ne pas laisser les enfants sur le carreau. La première mesure a été la création de formulaires pour les annonces et demandes d'aide des citoyens, garde d'enfants, courses, repas à domicile, etc... ; très rapidement beaucoup d'annonces, pour cela il remercie les personnes ici présentes qui se sont spontanément annoncées, le besoin était tout de même là. Un besoin notamment pour les courses pour lesquelles nous avons regardé avec notre boulanger du village pour l'organisation des livraisons fort appréciées par nos aînés et les personnes confinées. Les enfants ont également eu une attention très particulière mais fort heureusement il n'y a pas eu trop de demandes si ce n'est la gestion de l'accueil extrascolaire qui était en alerte et à disposition des parents « feux bleus » ; heureusement nous n'avons pas été très sollicités de ce côté-là. Au niveau de l'administration, le bureau a été très rapidement fermé, les cas d'urgences ont été gérés très rapidement, toutes les personnes de plus de 75 ans dans la commune qui n'ont pas de famille ou de personnes à proximité ont été informées des mesures mises en place. L'administration a toujours fonctionné par téléphone ou email et il a été très rapidement instauré le télétravail afin qu'il n'y ait pas plusieurs personnes qui se trouvent en même temps dans le bureau. Il remercie les trois secrétaires, présentes ce soir, pour leur travail et adaptation. Du côté du Conseil Communal, dès le 13 mars, une personne était convoquée à la Préfecture pour faire partie d'un organe de conduite mis en place pour la Broye. Le but était d'informer et de coordonner les communes et trier la montagne de directives qu'on recevait. Il y avait un représentant par communes, des représentants du HIB, un représentant du réseau santé-social de la Broye, la police, un inspecteur scolaire et les représentants de la Préfecture. Pour les séances du Conseil elles ont été, durant quelques temps, faites par vidéo conférence. Si le semi-confinement a été chaotique, le déconfinement s'est plutôt bien passé. Seuls deux enfants ne sont pas retournés tout de suite à l'école. Les aides d'urgences ont été arrêtées à la mi-mai et tout le monde est content de pouvoir retourner faire ses courses. Si deux mots étaient à retenir de cette expérience, ce serait « solidarité et entraide ». Nous avons une population juste fantastique de ce côté-là et il remercie tout le monde pour l'aide apportée durant cette période.
- Administration communale : une apprentie a été engagée en la personne de Lucie Naumann qui habite à Cugy et qui commencera son apprentissage le 1^{er} août. L'agence postale a ouvert ses portes à l'administration depuis le 15 juin dernier. Il y a eu une période de formation pour nos 3 secrétaires, suivie d'un accompagnement sur site et maintenant tout est ok. Reste encore quelques choses à régler notamment en ce qui concerne le maintien ou pas de certaines boîtes postales.
- Pour terminer, un sujet qui a provoqué quelques remous, c'est le règlement des décès. Ce dernier, qui datait de 1995, a été revu et retravaillé par le Conseil Communal sur ce qui se fait dans la région. Il est présenté ce soir aux conseillers généraux. A préciser que c'est une information car il est de la compétence du Conseil Communal.

M. Bernard Grandgirard nous donne quelques informations :

- CO Cugy : certains conseillers généraux ont eu la chance de participer à une visite du chantier juste avant la séance de ce soir. Ils arrivent vers la fin du gros œuvre qui devrait se terminer en septembre 2020. La mise en service du chauffage à distance sera faite en octobre 2020, à noter que ce chauffage à distance alimente également cette salle



DATE : 1^{er} juillet 2020

actuellement alimentée par une chaufferie provisoire. La remise aux utilisateurs est toujours prévue à la rentrée 2021-2022, naturellement avec cette période de Covid il y a eu certains retards qui enlèvent un peu de marge, donc il n'y a plus de grande marge mais à moins d'une catastrophe on peut tout de même garantir la rentrée. Les matériaux utilisés sont des matériaux nobles, simples et des matériaux locaux. Actuellement il y a presque 50 ouvriers sur le chantier, 18 entreprises adjudicataires ainsi que les mandataires, architectes, ingénieurs. 60% du devis général est sous contrat, dont 30% est déjà payé et il relève la qualité du projet et le bon déroulement de cette construction.

- Aménagements paysagers Pré du Château : terrain situé derrière le château entre les différents immeubles. Ce dossier a déjà été discuté lors des précédentes séances mais ce projet va reprendre de l'activité, notamment parce que l'immeuble d'appartements protégés arrive dans sa phase finale, les premiers locataires sont rentrés dans cet immeuble, l'immeuble privé qui se situera entre l'immeuble d'appartements protégés et l'ancienne poste a reçu son permis de construire et va démarrer, dès lors nous allons mettre à l'enquête formelle les aménagements paysagers qui sont des cheminements qui relient différents points de la commune. C'est un peu l'intersection du village au niveau de la mobilité douce ; ce sera une jonction de la Grand-Rue, devant la poste, mais également la Ruelle du Château vers les infrastructures communales et également vers les autres habitations qui se trouvent vers le haut du village. Pour rappel le financement de ces cheminements est, par une clé de répartition, fait par les différents propriétaires du terrain.

M. Jean-Denis Borgognon nous donne quelques informations :

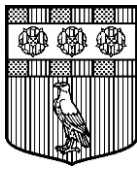
- Salle polyvalente : les travaux sont terminés et nous avons la chance d'avoir un outil magnifique à notre disposition pour organiser des spectacles, des concerts ou des pièces de théâtre. En parlant de cela, une troupe est en train de se former dans notre commune et pour tous renseignements, ils peuvent être obtenus auprès de M. Charly Haenni. Pour agencer et organiser ces événements, le Conseil Communal pense qu'il serait bien d'avoir une commission culturelle qui pourrait amener des propositions, des manifestations et gérer le planning de celles-ci. Il invite chacune et chacun à en parler autour d'eux et pour les personnes intéressées à faire partie de cette commission elles peuvent s'adresser à l'administration ou à lui-même directement.

Il nous donne quelques chiffres concernant le contrôle des coûts des travaux de rénovation : le montant du devis original est de Fr. 6'210'000.- ; les plus-values acceptées par le Conseil Communal sont de Fr. 152'205.- ; le montant du devis révisé est donc de Fr. 6'362'205.- ; le coût probable au 1^{er} juillet 2020 est de Fr. 6'101'117.- d'où une économie pour l'instant de Fr. 261'088.-. Le bouclage des comptes se fera le 31 décembre 2020 mais le devis original ne sera pas dépassé. Il remercie les membres de la commission de bâtisse pour tout le travail remarquable qu'ils ont effectué et il remercie également le Conseil Communal de les avoir soutenus.

- Sécurité : la sécurité autour de l'administration est importante. En effet nous avons déjà eu quelques déprédations à l'extérieur du bureau communal et au couvert reliant l'abri PC. Le Conseil Communal a décidé de poser des caméras pour surveiller ces lieux et qui dissuaderont, nous l'espérons, les casseurs.
- 1^{er} août : le comité de l'USL a décidé de ne pas organiser le 1^{er} août cette année car les contraintes et recommandations imposées par le Conseil Fédéral sont trop importantes et empêchent une bonne organisation de la manifestation.

Mme Nathalie Pires demande, pour la caméra, ce qu'il en est avec la protection des données ?

M. Jean-Denis Borgognon répond qu'une demande doit être faite auprès de la Préfecture, ce qui est en cours ainsi qu'un règlement.



DATE : 1^{er} juillet 2020

Mme Vanessa Currat nous donne plusieurs informations :

- Finances : la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021 qui mettra en œuvre la réforme du modèle comptable harmonisé appelé plus communément MCH2. Ces nouvelles dispositions auront pour effet plusieurs modifications essentielles et de nouvelles normes à appliquer. Ce sera assez complexe à mettre en œuvre car nous devons évaluer tout le patrimoine administratif et financier de la commune, mettre en place un règlement des finances, il y a également eu l'impossibilité de suivre, notamment pour la commission financière et l'exécutif, les réunions de formation et de préparation, et sur demande des communes et de l'ACF, compte-tenu du travail à accomplir, il a été demandé de pouvoir repoussé d'une année cette mise en œuvre du MCH2 et de donner la possibilité aux communes de décider si elles voulaient mettre en œuvre ce MCH2 en 2021 ou en 2022. La commune a décidé de repousser en 2022 afin de prendre le temps de faire, dans les meilleures conditions, et aussi de prendre en compte la mise en œuvre par d'autres communes. Pour info, la majorité des communes du district de la Broye ont d'ailleurs retardé d'une année.
- Ecoles : du côté des enseignantes nous avons le départ à la retraite à la fin de l'année scolaire de Mme Martine Roulin, en charge de l'ACT, il y a aussi la démission d'une enseignante Mme Alice Berchier ; le remplacement de ces deux postes se fera par une seule et nouvelle enseignante Mme Inès Bucher. Nous remercions chaleureusement et souhaitons une très belle retraite à Mme Roulin et bonne continuation de carrière à Mme Berchier.

Concernant le conseil des parents, nous avons eu la démission de Mme Lyne Jaquier et donc une place est à repourvoir et une annonce sera mise dans le prochain journal communal. On la remercie chaleureusement pour sa participation active ainsi que son aide à la commission loisirs-école. Elle nous a d'ailleurs fait le souhait de pouvoir continuer à nous aider dans les activités de la CLE.

En ce qui concerne la commission loisirs-école, le conseil des parents a proposé de lui prêter main forte et nous avons au sein de ce dernier la démission de Mme Aline Berchier qu'elle remercie très chaleureusement pour sa participation très positive et active et qui nous a également dit être prête à nous aider pour le souper de soutien qui sera prochainement organisé.

Elle nous donne quelques rappels sur les activités de cette commission : c'est une commission ad'hoc du Conseil Communal, par délégations de tâches selon l'art. 67 de la loi sur les communes ; elle poursuit certaines activités extrascolaires préalablement gérées par la commission scolaire ; elle a été créée en août 2016, le but était de composer, organiser et mettre en place les activités créatives pour les élèves du cercle scolaire de Cugy, notamment le camp de ski mais aussi d'autres activités et assurer pour ce faire la collecte de fonds nécessaires pour ces activités.

Depuis l'arrêt du Tribunal Fédéral de décembre 2017 sur la gratuité de l'enseignement obligatoire, le canton a pris en charge depuis 2019 les fournitures scolaires mais de l'autre côté il a laissé les communes assumer toutes les activités scolaires et tous les coûts en lien avec les activités scolaires et extrascolaires. Cela a impacté grandement le financement des activités extrascolaires dès lors qu'elles sont obligatoires, si elles sont obligatoires elles doivent être gratuites autrement on pourrait demander une participation financière aux parents. Comme on le sait le camp de ski coûte cher, aux alentours de Fr. 30'000.-, la participation des parents est de Fr. 7'000.- alors qu'avant elle se situait aux alentours de Fr. 14'000.- et il faudra dès lors trouver une solution pour combler ce trou ce qui n'a pas pu être fait cette année. La commission ne s'est cependant pas croisé les bras car elle a organisé un Noël différent et une réunion a lieu en septembre avec toutes les enseignantes afin de discuter de tout ce qui pourrait être fait durant l'année scolaire comme le Noël des enfants, carnaval, camp de ski lequel a été ouvert aux parents le



DATE : 1^{er} juillet 2020

samedi soir, demandes de dons, remplacement des lotos par une tombola, et il devait y avoir l'organisation d'un souper de soutien qui malheureusement n'a pas pu avoir lieu au vu des conditions de la pandémie. Il est bien évident qu'on va continuer à faire ces activités et on est content qu'il y ait encore des gens qui sont prêts à s'investir, mais la question d'une poursuite pérenne de ces activités se pose et le Conseil Communal ainsi que la CLE sont ouverts à toutes propositions sur ces questions.

→ Accueil extrascolaire : nous avons eu moins d'enfants en 2019 et l'objectif est de redynamiser cet accueil. Au niveau de l'aménagement nous avons eu de la chance car ces locaux étaient tout prêts et magnifiques en mars mais malheureusement les enfants n'ont pas pu bénéficier de ces nouveaux locaux à cause du Covid. Les écoles ont repris le 11 mai mais avec très peu d'enfants, nous avons continué à ouvrir même avec très peu d'enfants afin d'offrir un service public. Depuis le mois de juin nous avons une responsable ad-intérim Mme Noémie Bersier qui est à l'accueil depuis plus de 5 ans, qui suit la formation de responsable de l'accueil et le Conseil Communal remercie Mme Noémie Bersier qui a pris sa fonction avec beaucoup d'engagement et d'enthousiasme. Cette nomination fait malheureusement suite à des difficultés avec la responsable de l'accueil, Mme Pereira do Lago, qui ne voulait plus assumer sa mission et pour laquelle nous avons malheureusement dû mettre fin à son contrat de travail. Nous avons eu la visite du SEJ dans les nouveaux locaux le 29 juin qui a beaucoup apprécié ces nouveaux lieux et pour la rentrée 2020, nous allons communiquer, par courrier aux parents, par le journal communal et sur le site, toutes les nouveautés qui vont être proposées (nouveaux locaux, nouvelle équipe dynamique). Elle nous informe que nous avons également engagé Mme Sophie Singy et elle tient à remercier chaleureusement Mme Rafaëlle Mascaro pour sa précieuse aide durant tout l'hiver et jusqu'à la fin de l'année scolaire. Nous allons proposer des ateliers le mercredi après-midi, des visites de la bibliothèque le vendredi après-midi, l'inauguration a aussi été reportée à l'automne. Pour terminer elle remercie Mme Annie Housh, secrétaire communale, pour sa participation à cette nouvelle formule de l'AES.

M. Alain Bürgy nous informe de plusieurs choses :

- La fibre optique est en train d'arriver à Vesin, la commune ayant donné plusieurs autorisations pour pratiquer des ouvertures sur le domaine public communal et également sur le domaine public cantonal.
- Commission de naturalisation : nous avons reçu 7 dossiers à ce jour, 4 ont été traités sur deux soirées et il reste encore 3 dossiers à traiter.
- Nous avons reçu de la part du Service des ponts et chaussées l'information que les travaux pour la traversée de la localité de Vesin seront entrepris en 2021. Les arrêts de bus seront également traités au centre du village par délégation de compétences du SPC à la commune.
- Pont de la Petite-Glâne : art. 255 Moulin de Glâne : suite à l'annonce d'un citoyen de l'affaissement des deux dalles de transition, le Conseil Communal a mandaté le bureau MGI Ingénieurs Conseils SA qui a procédé à une inspection de son état en novembre 2019. Pour rappel l'année de construction de cet ouvrage date de 1921 et en principe ces ouvrages sont faits pour une durée de 80 ans. Suite au rapport cet ouvrage est considéré comme en mauvais état et une intervention de mise en conformité devrait être rapidement planifiée. Deux variantes sont en cours d'analyse au sein du Conseil Communal et elles seront présentées lors d'une prochaine séance du Conseil Général.

M. Yannick Bersier relève que l'année 2020 est une année particulière notamment avec le Coronavirus et maintenant il y a aussi le Chlorothalonil qui sont des métabolites dans l'eau potable. Une information, sous forme de tout ménage, a été adressée à la population au mois de mai dernier et il nous apporte quelques précisions à ce sujet : c'est une substance



DATE : 1^{er} juillet 2020

active de produit phytosanitaire qui est utilisée, de la famille des fongicides, pour lutter contre les maladies et ce produit quand il se dégrade dans les sols, il crée des métabolites qui sont détectées dans l'eau potable. Tous les fournisseurs d'eau ont été soumis à des contrôles lesquels ont pu déceler ce nouveau métabolite qui a toujours été présent mais pas décelable il y a quelques années en arrière. Ces contrôles nous garantissent aussi un maintien de notre excellente qualité de l'eau en Suisse et le canton et la confédération ont mis en place les premières campagnes l'année passée pour contrôler le Chlorothalonil qu'il soit pertinent ou non-pertinent. Les normes acceptées selon l'ordonnance sur l'eau potable sont de 0,1 µg/l. Pour nous, qui avons l'eau du lac, fournie par le GRAC, cette eau à un taux de 0,150 µg/l donc on est plus ou moins dans les normes ; nous devons toutefois trouver une solution pour résoudre ce problème et notre fournisseur d'eau met tout en œuvre pour le faire. Deux mesures ont été entreprises : abandon des sources arrivant qui pourraient contenir cette substance, à noter que le Chlorothalonil est interdit depuis 2020, et le GRAC fournit également de l'eau à l'Aribru qui peut, en cas de crise nous renvoyer de l'eau, ce que le GRAC a momentanément suspendu. Ce qu'il faut toutefois savoir c'est que les métabolites du chlorothalonil ne présentent aucun danger immédiat pour la santé.

Il nous donne également une information sur les travaux du bassin de rétention des Echelettes : les travaux de génie civil, entrepris par l'entreprise Grisoni-Zaugg SA, ont commencé en début d'année avec la pose des tuyaux du collecteur dans la parcelle de M. Martial Bersier qui longe la maison de Mme Annie Housh et Mme Marie-Claude Fontana, pour arriver au bord du bassin à gauche pour le raccordement. Tout ce qui est maçonnerie a été sous-traité à l'entreprise Charly Berchier SA. L'état d'avancement des travaux sont présentés. La fin des travaux est prévue aux alentours du 18-20 juillet.

Mme Nathalie Pires relève que nous avons eu en début de séance un moment de silence pour les défunts et pense qu'on peut souhaiter des félicitations à Yannick pour la naissance de sa petite fille. Cette demande est applaudie.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Laurent Overney passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. DIVERS

M. le Président Laurent Overney donne la parole aux conseillers généraux.

M. Christian Molleyres vient sur les informations communales affichées au pilier public ; depuis le début de l'année les informations officielles de notre commune ne sont plus disponibles au pilier d'affichage public situé au centre du village. Sa demande est de pouvoir consulter les informations officielles aussi au centre du village de Cugy comme c'est le cas à Vesin. L'infrastructure est déjà en place, il faudrait tout au plus lui donner un coup de brosse et changer le néon. En effet, même si la poste a fermé, cela reste le centre du village où l'on y trouve, boulangerie, restaurant, ainsi que la plupart des commerces. Pour preuve de la nécessité de réaffecter ce pilier public les informations importantes liées au Covid-19 sont aussi disponibles à cet endroit. Il remercie le président et les membres de l'exécutif de prendre en considération sa demande et de la traiter comme il se doit.

M. le Syndic répond qu'on en prend note et en discutera au sein du Conseil.

M. Olivier Vonlanthen demande si nous avons prévu de faire un peu d'élagage sur les chemins communaux.

M. Guido Flammer répond qu'on fait chaque année de l'élagage selon la nécessité et selon un tournus. Il en prend note et fera le nécessaire.

M. Claude-Alain Mast vient sur le chargement des betteraves car durant cette période le bus s'arrête à un endroit qui n'est pas très intelligent ; il est parké sur le trottoir, juste après le



DATE : 1^{er} juillet 2020

carrefour de la laiterie, il pense qu'il serait judicieux de voir avec les TPF pour trouver une place de stationnement pour le bus.

M. Alexandre Vonlanthen répond que le problème des betteraves le Conseil Communal aimerait bien le régler rapidement, avoir une gare routière près de la gare CFF ; on est sur ce projet depuis bien des années. Après le bus s'arrête sur la route, voire sur le trottoir, mais chacun est censé faire attention et il n'y a pas de recette miracle. Durant la période des betteraves il ne peut pas se parquer vers la gare.

M. Vincent Grandgirard se fait un plaisir de nous présenter un projet de l'Etat de Fribourg dans lequel la commune de Cugy a été traitée comme une commune pilote, le fait qu'il soit ressortissant de la commune n'y est pas totalement innocent. Il s'agit du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière. C'est un système d'information sur les restrictions qui sont recensées et qui touchent les parcelles (plan d'affectation, constatation des limites forestières, protection des zones, sites pollués, etc...). Cela nous permet de consulter, pour une parcelle, les restrictions qui la concerne. Il nous fait la présentation directement sur le site accessible sous www.map.geo.fr.ch.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Laurent Overney remercie tous les intervenants de ce soir pour les débats intéressants et constructifs ; par acceptation de l'achat de la parcelle no 170 nous avons vécu une décision historique dans la stratégie à moyen et long terme du développement de notre commune. Cela nous ouvre toute une palette de solutions pour planifier au mieux le centre du village et les futures infrastructures scolaires. Il profite de remercier, au nom du Conseil Général, le Conseil Communal pour l'organisation de la visite du CO, il remercie également toutes les personnes qu'il a côtoyées durant son année de présidence qui a été une magnifique expérience. Cugy-Vesin forment ensemble la commune idéale où la qualité de vie est maximale et nous devons veiller à ce que cela perdure par des décisions mûrement réfléchies au sein de ce législatif. La prochaine séance se déroulera ici-même le mercredi 30 septembre et il termine en invitant toute l'assemblée à partager le verre de l'amitié, leur souhaite une bonne fin de soirée ainsi qu'un bel été.

La séance est levée, il est 23 h 00.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

La Secrétaire :

Laurent Overney

Sylvia Bersier